

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix sept décembre deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSEES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 108 : SICTOM ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES – REALISATION D'UN EMPRUNT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt afin de financer l'acquisition d'une benne de collecte des ordures ménagères du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Compte tenu de la demande du montant de l'acquisition, différents organismes bancaires ont fait des offres pour la réalisation d'un emprunt de 96 000 € à tirage unique. Monsieur le Président donne lecture des offres reçues.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance de l'offre établie par la Caisse d'Épargne,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide :

ARTICLE 1 : Principales caractéristiques du prêt

La Communauté de Communes de Noblat contracte, auprès de la Caisse d'Épargne, un prêt à taux fixe et à amortissement constant, d'un montant de 96 000 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nombre d'échéances de remboursement : 10

1^{ère} échéance : 25/12/2009

Taux fixe : 4,32 %

Périodicité des échéances : annuelle

Condition de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

Commissions engagement flat : remises

ARTICLE 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- ✓ Des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- ✓ La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- ✓ La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- ✓ La faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

Monsieur le Président reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 décembre 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SICTOM: acquisition d'une benne à ordures ménagères - réalisation d'un emprunt

Date de transmission de l'acte : 19/12/2008

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2008

Numéro de l'acte : 2008-108 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20081217-2008-108-DE

Date de décision : 17/12/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts